



CAHIER DES CHARGES 2020-2021

Plan académique de formation des personnels

AVANT-PROPOS

Dans une société de la transformation permanente, qui fait face aujourd'hui à de grandes mutations à l'échelle mondiale, le système éducatif a plus que jamais un rôle central dans l'accompagnement de tous les élèves et de tous les personnels dans la réussite de leur parcours. Ce dernier connaît une transformation systémique importante, qui s'appuie sur le principe cardinal de la confiance. La confiance ne se décrète pas, elle se construit et se vit au quotidien. C'est la confiance dans l'École, c'est-à-dire la confiance des élèves, des familles, en tous les professionnels qui exercent une mission éducative et pédagogique, mais c'est aussi la confiance des personnels dans l'institution pour les accompagner tout au long de leur parcours et leur permettre un plein épanouissement professionnel et personnel.

Dans ce projet de société, la formation des personnels tient une place essentielle. Elle est le levier d'accompagnement du changement et d'amélioration de l'efficacité du système éducatif au service de la performance et de la réussite des élèves, fondée sur la responsabilisation, l'autonomie et la qualité de vie au travail. Elle permet tout à la fois la montée en compétences des personnels et l'ouverture d'évolution des carrières.

Pour atteindre ces objectifs, l'académie de Lyon s'est engagée dans une stratégie volontariste en faveur de la mise en place d'un véritable écosystème de formation, s'appuyant sur l'ensemble des ressources d'une des régions les plus dynamiques d'Europe. Cette démarche de territoire apprenant, engagée depuis 2018, tient compte des conclusions du rapport des inspections générales concernant le pilotage du plan national de formation (décembre 2018) ainsi que de celles des assises de la formation continue des 14 et 15 mars 2019. Elle s'est vue totalement renforcée par le schéma directeur de la formation continue des personnels de l'éducation nationale dont le suivi de la mise en œuvre est assuré conjointement par la Direction Générale de l'enseignement scolaire et la direction générale des ressources humaines (circulaire n°2019-133 du 23 09 2019, BO N° 35 du 26 septembre 2019).

Le schéma directeur présente les principes applicables, les orientations et les modalités de mise en œuvre de la formation continue pour les années 2019-2022. Les contenus proposés dans le présent cahier des charges s'inscrivent résolument dans la mise en application et la déclinaison de ces éléments au niveau académique.

Le schéma directeur s'adresse à l'ensemble des personnels de l'État qui participent au service public de l'éducation : personnels administratif, technique, de santé, social, enseignant, d'éducation, d'orientation, d'accompagnement, d'encadrement, du premier comme du second degré.

Initiant un changement de paradigme fort entre « logique de l'offre de formation » et « logique de réponse à la demande », il traduit le nécessaire continuum entre formation initiale et continue/continuée, insiste sur le développement d'actions de formation menées en proximité de chaque acteur et territoire, de formations certifiantes et diplômantes, adossées à la recherche. Il propose une diversification des viviers de formateurs et le recours à l'ensemble des modalités de formation, l'ensemble étayé par de véritables processus d'évaluation de la formation continue. Il formalise trois grands champs d'orientations de la formation continue pour tous les personnels : se situer dans le système éducatif, se perfectionner et adapter ses pratiques professionnelles, être accompagné dans son évolution professionnelle et valoriser ses compétences.

Le plan académique de formation de tous les personnels de l'académie de Lyon se déclinera selon les orientations du schéma directeur national. Ses mises en œuvre s'appuieront sur le plan national de formation, sur des partenariats forts entre autres avec le service Ressources humaines de

proximité de l'académie, l'Institut des hautes études de l'éducation et de la formation (IH2EF), l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (Inspé), le réseau Canopé, le Conseil scientifique de l'éducation nationale (CSEN) et l'Institut français de l'éducation (IFé). Un conseil académique de formation placé sous la présidence du Recteur est créé et consulté sur la mise en œuvre du plan académique de formation, de son élaboration à son bilan.

Le plan de formation continue académique des personnels, piloté par la délégation académique à la formation, innovation, expérimentation (Dfie), propose de nouvelles ingénieries dont l'ensemble répond, avec des modalités variées, à la mise en œuvre dès septembre 2020 des enjeux précités : évaluation systématique de toutes les actions de formation à court et moyen termes et démarche qualité, ouverture de formations du plan académique de formation au fil de l'eau toute l'année scolaire en fonction des besoins des personnels, hybridation d'au moins 30% du volume de formation, poursuite du développement des formations d'initiative locale au plus près des besoins des structures scolaires et des territoires, mise en place du continuum de formation initiale/continuée avec l'Inspé, pilotage académique des plans de formation continue des personnels du premier degré, nouvelles formes de formation porteuses de nouvelles formes scolaires.

Le système éducatif repose sur des femmes et des hommes, venus souvent d'horizons très différents, de « cultures » variées, et qui constituent, par la diversité de leurs profils, une richesse humaine inestimable. C'est grâce à une politique de formation ambitieuse de tous les personnels que nous pourrions révéler et accompagner ces potentiels humains, à l'échelle de l'académie. Dans un contexte sans cesse en évolution de notre société, je sais pouvoir compter sur l'engagement et la mobilisation des énergies, compétences et capacités d'innovation de tous les acteurs de la formation pour éprouver ensemble, au sein de l'École de la confiance, le plaisir d'accompagner nos élèves dans le bonheur d'apprendre et de grandir.

Olivier Dugrip,
Recteur de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes,
Recteur de l'académie de Lyon,
Chancelier des universités

1. LES ENJEUX

1.1 Les enjeux nationaux

Le plan académique de formation (PAF) doit prendre en compte, de manière concrète, les besoins que les personnels expriment au regard des réalités de l'exercice de leur métier et dans le respect des orientations stratégiques nationales.

Il doit permettre de répondre aux enjeux suivants :

- s'adapter aux nouvelles exigences des métiers tout au long de la vie professionnelle,
- accompagner la mise en œuvre des réformes,
- actualiser les connaissances tout au long de la carrière,
- accompagner l'entrée dans la fonction,
- renforcer l'expertise,
- contribuer au développement des compétences professionnelles individuelles et collectives,
- favoriser la mobilité professionnelle,
- accompagner l'expérimentation et le développement de l'innovation.

L'offre de formation est construite de manière à :

- répondre aux besoins d'accompagnement individuels et collectifs dans les territoires,
- accompagner les équipes dans l'analyse et l'évolution de leurs pratiques professionnelles,
- organiser la formation dans un continuum formation initiale / formation continuée élaboré autour de compétences et de postures professionnelles à acquérir ou développer,
- proposer des parcours en présentiel, à distance ou hybrides,
- intégrer les éléments de la culture et des usages du numérique nécessaires à l'exercice de son métier,
- favoriser l'articulation de la formation avec la recherche et l'innovation-expérimentation.

1.2 Les enjeux académiques

Les enjeux et priorités nationaux doivent être naturellement et concrètement traduits dans ceux de l'académie. Parmi ces derniers, trois sont particulièrement remarquables :

La mise en place, dès la rentrée scolaire 2020, d'un **plan académique de formation des personnels du premier degré**. Il concernera les professeurs des écoles, les néo-directeurs et les formateurs, et montera en charge jusqu'à la rentrée scolaire 2022. Un plan de formation continue à l'échelle de la région académique sera proposé progressivement également jusqu'en 2022 aux inspectrices et inspecteurs de l'éducation nationale chargés de circonscription premier degré par la nouvelle délégation régionale académique à la formation des personnels d'encadrement (DRAFPE).

Traduction académique de la transformation de la formation continue, ce plan académique dédié au premier degré est à mettre en lien, comme tous les plans de formation, avec le déploiement du schéma directeur et, tout particulièrement, au principe du continuum, garant de la cohérence et de la continuité entre la formation initiale, continuée et continue. Les comités de pilotage stratégique et opérationnel de mise en place de ce plan académique de formation des personnels du premier degré sont pleinement mobilisés pour structurer ces modalités nouvelles de formation.

Le plan académique de formation des personnels du premier degré est en outre à corréler à la loi pour une école de la confiance et à la priorité donnée, depuis deux ans et demi, à l'école primaire avec l'objectif simultané d'élever le niveau général des élèves tout en favorisant davantage de justice

sociale. A ce titre, l'enjeu primordial de l'école primaire est l'acquisition des savoirs fondamentaux par tous les élèves : lire, écrire, compter et respecter autrui. Plusieurs dispositifs viennent ainsi traduire en actes cette ambition pour le premier degré :

- l'obligation d'instruction à 3 ans pour préparer l'accès aux savoirs fondamentaux ;
- les évaluations nationales standardisées d'entrée au CP et au CE1 ainsi que celles de mi-CP ;
- la définition de priorités stratégiques du CP au CM2 à l'aune des programmes, des recommandations et des ressources nationales qui donnent un cadre de référence à l'action des professeurs des écoles, des conseillers pédagogiques, des formateurs et des corps d'inspection ;
- le dédoublement des classes de CP et de CE1 *100% de réussite* puis de grande section ;
- le renforcement de l'enseignement précoce des langues vivantes étrangères.

La priorité allouée à l'école primaire se manifeste par l'attention particulière donnée à la formation. La réalisation des objectifs susmentionnés se conjugue en effet avec le développement et le renforcement des compétences professionnelles des professeurs des écoles, des formateurs et des cadres pédagogiques. C'est pourquoi la formation continue est centrée sur l'enseignement-apprentissage des fondamentaux. A cet égard, les actions intensives de formation déployées dans le cadre du plan mathématiques Villani-Torossian ont montré qu'elles répondaient aux attentes des enseignants parce qu'elles se situent au plus près de leurs besoins. La dynamique ainsi impulsée par le plan mathématiques se verra poursuivie et renforcée à la prochaine rentrée scolaire dans le champ des mathématiques et du français. Il s'agit bien là d'un nouveau paradigme de la formation : la formation et l'accompagnement des équipes se situent in situ et dans la classe et s'inscrivent dans la durée. S'entrevoit ici le principe du réseau apprenant : les classes, les écoles, les circonscriptions sont en effet à considérer pleinement comme des lieux et territoires de formation.

Dans le droit fil du schéma directeur national de la formation continue et dans celui de la mise en œuvre de la réforme des Masters Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) et de la formation initiale, les seconds enjeux et priorités académiques sont bien ceux du **continuum de la formation des personnels, des équipes plurielles de formatrices et formateurs, de l'adossement de la formation initiale continuée à la recherche.**

Ces enjeux et priorités nous conduisent à poursuivre et développer l'expérience acquise depuis une dizaine d'années avec l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (Inspé) dans le cadre des échanges du pôle de professionnalisation, dans le premier comme dans le second degrés. L'inscription des actions de formation dans le cadre du continuum FI/FC pourra s'appuyer sur une coopération étroite entre Inspé et services rectoraux, sur l'ensemble des dimensions correspondantes: participation des personnels d'encadrement, des formateurs et formatrices de l'Inspé à la conception du présent cahier des charges, au fonctionnement des commissions d'expertise ainsi qu'à la réponse aux appels d'offres du plan académique de formation ; participation des personnels de l'enseignement scolaire à la formation initiale pour 1/3 du temps de formation. Cette collaboration accrue pourra s'appuyer sur plusieurs expériences concluantes: fonctionnement collégial des instances et groupes de travail de l'Inspé ; participation des personnels de l'Inspé aux groupes de travail rectoraux sur le sujet ; expérience du fonctionnement du pôle de professionnalisation et évolution à venir pour cette structure qui sera nécessairement augmentée.

Par ailleurs, et c'est bien là aussi un troisième enjeu important mis en œuvre par le pôle Dfie de l'académie de Lyon, si la formation impulse souvent des pratiques innovantes et encourage l'expérimentation, réciproquement, la volonté de tenter de nouvelles pratiques fait naître des besoins de formation. En conséquence, il convient d'envisager chaque fois que cela est pertinent des dispositifs pour accompagner les équipes qui souhaitent développer des expérimentations et de l'innovation, qui souhaitent également adosser leurs pratiques à des actions de recherche. Il appartient donc à la mission innovation expérimentation du pôle Dfie de mettre en place, seule ou dans le cadre d'alliances éducatives (au besoin avec d'autres offreurs de formation et en tout état

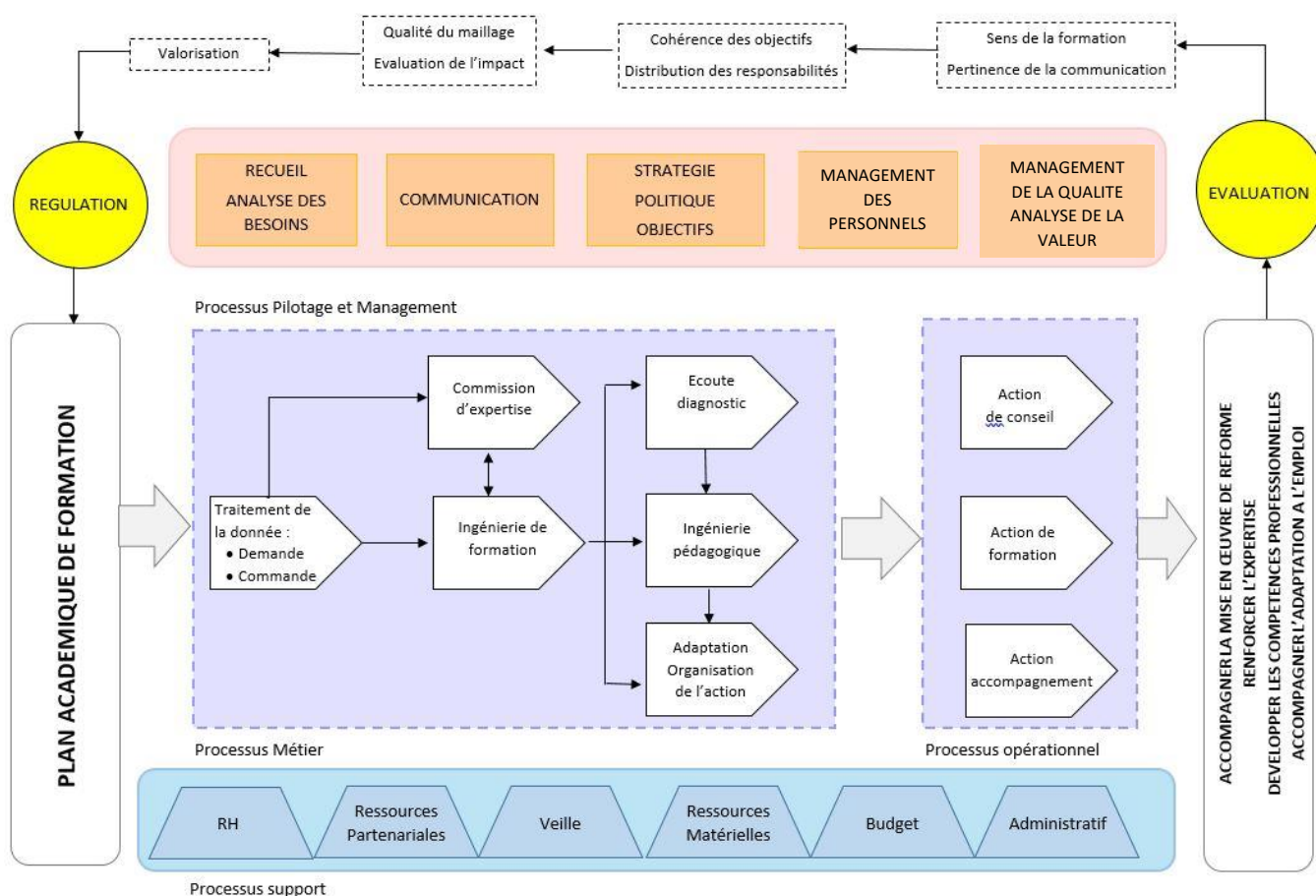
de cause avec l'Inspé en matière de recherche), **des dispositifs agiles, adaptés, qui reposent notamment sur :**

- de l'hybridation, de l'accompagnement, de la formation, de l'expérimentation,
- des apports disciplinaires, scientifiques et notionnels, en lien avec la recherche, pour éclairer, consolider, mutualiser des savoirs, savoir-être et savoir-faire,
- de la différenciation dans les modes et les formes de l'accompagnement des expérimentations,
- des dispositifs d'évaluation associant autoévaluation et évaluation externe, notamment pour apprécier le potentiel projet, et les performances induites,
- de l'installation et de l'animation de réseaux thématiques propices aux mutualisations et aux échanges réflexifs,
- de la mise en œuvre de dispositifs de formation visant la promotion et la valorisation des pratiques innovantes.

L'articulation formation/innovation (par des dispositifs imbriqués et cohérents) peut conduire à plus d'efficacité dans les actes d'enseignement et d'éducation.

La dimension internationale de la formation continue est toujours priorisée. Les dispositifs et actions favorisant la mobilité des jeunes des voies générale, technologique et professionnelle, l'accompagnement des vocations des personnels d'encadrement pour développer les projets du nouveau programme qui prendra la place d'Erasmus + dès 2021, la formation des assistants de langue vivantes sont autant de domaines mis en œuvre sous le pilotage de la Délégation Académique aux Relations Européennes, Internationales et à la Coopération.

Transversalement à l'ensemble de ces enjeux, la démarche qualité mise en œuvre pour toute action de formation de tous les personnels, suit le schéma général suivant :



La mise en œuvre de ces processus (notamment évaluation et régulation) initiés en 2018/2019 aura pour conséquence en 2020-2021 la poursuite de la mise en place pour chaque action de formation :

- d'une auto-évaluation (mode externe) instantanée (individuelle par chaque participant) à la fin de l'action de formation et prise en compte dans le déroulé de l'action,
- d'une auto-évaluation (mode externe) à moyen terme (individuelle par chaque participant), deux mois après la session de formation,
- d'une évaluation (mode interne) à court terme réalisée par chaque formateur/intervenant à la fin de chaque action de formation,
- de synthèses qualitatives et quantitatives mises à disposition de chaque formateur, responsable de formation, chef d'établissements, corps d'inspection et équipe de pilotage de la formation continue pour :
 - réguler le PAF année N+1 et le continuum de formation,
 - transférer contenus et apports de la formation suivie par un personnel dans son équipe de proximité (transversale ou disciplinaire), son équipe d'école ou d'établissement.

La question du transfert des apports des formations continues au sein des organisations scolaires du premier comme du second degrés est fondamentale. Que ce soit dans le cadre du plan national de formation (PNF) ou du plan académique, chaque personnel ayant suivi une action de formation continue sera, dans le cadre de la démarche qualité, conduit à minima à témoigner des apports de sa formation auprès de ses collègues de proximité, de sa structure scolaire.

2. ORIENTATIONS 2020-2021 PAR DOMAINE

Les actions du PAF sont réparties dans :

- Les domaines transversaux (A),
- Les domaines disciplinaires du collège et lycée général et technologique (B),
- Les domaines disciplinaires du lycée professionnel (C).

Chaque domaine est piloté par un ou plusieurs inspecteurs ou conseillers techniques qui en sont les responsables pédagogiques. Ils définissent les orientations stratégiques de l'année et président les commissions d'expertise chargées d'étudier et de sélectionner les offres de formation dans le respect de l'enveloppe budgétaire allouée.

Des formations interdisciplinaires peuvent être déposées dans le PAF (en mutualisant les moyens)

2.1 Les domaines transversaux

Code domaine	Intitulé domaine	Responsable(s) pédagogique(s)	Orientations 2020-2021
A1	Scolarisation et accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers (EABEP) - hors CASNAV	MONTANGERAND Véronique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Actualiser les connaissances relatives aux EABEP dont les connaissances scientifiques sur les troubles et les situations de handicap – Adaptations pédagogiques et didactiques ▪ Perfectionner les gestes professionnels spécifiques ▪ Accompagner les nouveaux nommés dans les dispositifs de scolarisation inclusive (ULIS, unité externalisée), dans les établissements médico sociaux et dans les enseignements adaptés (SEGPA, EREA). ▪ Collaborer et coopérer avec les partenaires dont les familles ▪ Prévenir les risques psycho sociaux ▪ Sécuriser les parcours de formation SEGPA/LP
A2	Action Culturelle	PERRIN Valérie	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accompagner et former les équipes des réseaux (professeurs référents-culture, territoriaux et relais et autres...) pour mettre en œuvre les politiques partagées et concertées dans le cadre de la généralisation de l'EAC ▪ Perfectionner les gestes et pratiques professionnels, développer une culture commune des acteurs de l'EAC pour penser l'EAC comme levier de promotion sociale ▪ Renforcer les dynamiques territoriales et partenariales d'EAC par le travail en mode projet et collaboratif
A3	Aide à l'exercice du métier d'enseignant	QUEF Didier CPA	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Diversifier les approches pédagogiques dont celles liées aux apports des sciences cognitives ▪ Travailler en mode projet pour les équipes pédagogiques et éducatives, créer des collectifs de travail en et hors la classe ▪ Prendre en compte dans les séances d'apprentissage la diversité des élèves (différenciation pédagogique) ▪ Développer la connaissance de soi, la connaissance de l'autre, gérer les relations et conflits entre élèves ou avec les adultes, ▪ Développer les compétences psycho-sociales des élèves ▪ Développer les compétences des élèves à l'oral

Code domaine	Intitulé domaine	Responsable(s) pédagogique(s)	Orientations 2020-2021
A5	Éducation au développement durable	JALABERT Marie-Laure	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Appliquer et faire appliquer les principes et modalités liés à la déontologie de la fonction publique ▪ Incarner, faire vivre et transmettre les valeurs de la République ▪ Travailler en mode projet et favoriser la création de collectifs de travail ▪ Prendre en compte la diversité des élèves dans les apprentissages
A6	Éducation prioritaire	LAUER Christine	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Favoriser et accompagner le travail personnel des élèves pour réduire les écarts de résultats scolaires (accent mis sur le dispositif Devoirs faits et les nouvelles pratiques développées par l'usage des outils numériques, travail sur l'acquisition progressive des fondamentaux, lien avec les parents) ▪ Favoriser le continuum écoles-collèges-lycées (généraux, technologiques et professionnels) ▪ Accompagner les professeurs du 1^{er} et 2nd degré nommés ou rencontrant des difficultés en éducation prioritaire ▪ Assurer la diffusion des pratiques inclusives ▪ Informer, agir contre l'illettrisme (cycle 3 et cycle 4-Seconde)
A9	Établissement et vie scolaire	ALT Christine BEAULIEU Nathalie GEORGES Olivier	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Incarner, faire vivre et transmettre les valeurs de la République ▪ Assurer le continuum formation initiale – formation continue ▪ Travailler en mode projet et favoriser la création de collectifs de travail ▪ Savoir gérer les relations et les conflits entre élèves ou avec les adultes : savoir faire - savoir être ▪ Favoriser l'égalité des chances et la réussite de tous les élèves
AA	Europe et international	CARON Christian	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer et accompagner les projets européens du nouveau programme qui remplacera Erasmus + dès 2021 ▪ Former les assistants langues vivantes
AC	Hygiène et sécurité	MATHOUX Serge	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Acquérir et/ou renforcer les compétences liées à la conduite des engins relevant de la catégorie 1, 3 et 5 ▪ Développer de nouvelles compétences et qualifications ▪ Acquérir les connaissances et les méthodes indispensables pour participer activement au diagnostic de sécurité et de santé d'un espace de travail afin de proposer des mesures de prévention
AD	Orientation des élèves	FLAMMIER Yves THÉVENARD Sylvie	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accompagner les personnels nouvellement nommés dans leur métier : priorités du système éducatif, postures professionnelles et outils spécifiques, procédures d'orientation et d'affectation bac -4, bac +5, parcours Avenir, accueil, scolarisation et accompagnement des EABEP, persévérance et lutte contre le décrochage scolaire ▪ Renforcer les compétences professionnelles des titulaires : perfectionner les gestes professionnels spécifiques, savoir analyser et comprendre des données statistiques pour mieux accompagner les parcours

Code domaine	Intitulé domaine	Responsable(s) pédagogique(s)	Orientations 2020-2021
			<p>d'orientation, contribuer à la gestion de crise avec le personnel de santé</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Certifier (CPLDS) ▪ Former en collège et en lycée général, technologique et professionnel : la persévérance et la lutte contre le décrochage scolaire, les procédures d'orientation, d'affectation et d'admission, l'accompagnement à l'orientation, le Parcours Avenir ▪ Animer des groupes ressources (Psychologie - Orientation - Persévérance scolaire)
AE	Santé, prévention et intégration	MICO Sophie	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Se former au secourisme : se former aux premiers secours PSC, devenir formateur premiers secours PSC-GQS, recycler la formation continue des formateurs PSC ▪ Devenir intervenant en Education à la sexualité auprès des élèves (Niveau A, Niveau B année N+1) ▪ Intégrer le développement de l'Ecole promotrice de santé dans sa pratique ▪ Se former au concept des compétences psychosociales
AF	Numérique	MILLET Denis	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Approfondir, actualiser ou renforcer ses pratiques professionnelles sur le numérique éducatif : usages, outils et objets du numérique. ▪ Faire évoluer l'intégration du numérique éducatif dans les établissements scolaires. ▪ Prendre en compte le changement de paradigme lié à l'enseignement partagé et distanciel par le numérique : la médiation, la médiatisation, la scénarisation, le design pédagogique et les fonctions tutorales pour modifier la posture des enseignants. ▪ S'approprier les transformations que le numérique a installé dans le pilotage pédagogique en lien avec les évolutions digitales de notre société : prendre en compte la complexité des acteurs au sein des établissements et des technostructures pour permettre le portage pertinent des réformes pédagogiques et leur mise en cohérence
AH	Valeurs de la république & Mission Égalité	NESME Michel SAIDI Malika VERCUEIL SIMION Catherine	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Former à l'étude du fait religieux pour prévenir racisme et antisémitisme ▪ Poursuivre la formation de tous les personnels à la laïcité ▪ Former à l'esprit critique pour promouvoir la liberté de penser ▪ Déconstruire les stéréotypes de genre ▪ Analyser les médias pour développer son esprit critique ▪ S'approprier les principes déontologiques propres à l'éducation nationale ▪ Se former à l'éducation à la défense ▪ Formation des référents égalité 1er et 2nd degré
AI	CASNAV	LACHNITT Catherine	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prendre en compte de la diversité des élèves et des besoins spécifiques des EANA et des EFIV ▪ Favoriser l'Inclusion des EANA ▪ Favoriser l'égalité des chances avec des formations sur le numérique au service de l'enseignement du FLS et de la continuité pédagogique (pour les EFIV itinérants) ▪ Faire vivre et transmettre les valeurs de la République, notamment dans le cadre des OEPRE (Ouvrir l'Ecole aux

Code domaine	Intitulé domaine	Responsable(s) pédagogique(s)	Orientations 2020-2021
			<p>parents pour la réussite des enfants) : enseigner à des adultes allophones le Français comme langue étrangère, mais aussi les attentes de l'Ecole et les valeurs de la république.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Accompagner des nouveaux nommés en UPE2A et formations habilitante (DELF) et certificative (certification complémentaire FLS)
AJ	Innovation et expérimentation	DIRY Jean-Charles	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer les compétences professionnelles et faire acquérir les connaissances associées des acteurs en conduite de l'innovation (CD, CMPROX, coordonnateurs de projets, professeurs impliqués) ▪ Mettre en œuvre et développer des dispositifs d'accompagnement des expérimentations ▪ Construire des alliances éducatives et animer des réseaux ▪ Évaluer l'innovation ▪ Mettre en œuvre des processus d'essaimage
AK	Pilotage de la formation professionnelle (anciennement CB)	FEREY François PERRARD Corine	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accompagner la transformation de la voie professionnelle, l'insertion professionnelle, la pédagogie de l'alternance, le développement de l'apprentissage et la qualité en EPLE

2.2 Les domaines disciplinaires en collège et lycée général et technologique

Code domaine	Intitulé domaine	Responsable(s) pédagogique(s)	Orientations 2020-2021
B0	Arts appliqués	PHAM-TRONG Céline	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accompagner les enseignants dans la mise en œuvre du nouveau bac et de ses nouvelles épreuves ▪ Mettre en place les adaptations pédagogiques et didactiques en DN MADE 2 et 3 ▪ Former pour l'enseignement « outils et langages numériques » en STD 2A et DN MADE ▪ Former sur l'évaluation par compétences (en prenant appui sur les nouveaux blocs de compétences)
B1	Arts plastiques	GOLDSTEIN Sandra	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en œuvre de la Réforme en lycée ▪ Installation des Espaces de Rencontres avec les Œuvres d'Art (EROA) en établissement scolaire et des actions éducatives qui y sont liées
B2	Documentation	ALT Christine BEAULIEU Nathalie GEORGES Olivier	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer l'innovation ▪ Intégrer le numérique et l'intelligence artificielle dans le cadre pédagogique ▪ Favoriser l'évolution professionnelle et valoriser les compétences ▪ Travailler en mode projet et favoriser la création de collectifs de travail ▪ Favoriser une école inclusive
B3	Économie et gestion	CAMET Vincent DIRY Jean-Charles MONMARON Véronique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer les compétences et faire acquérir les connaissances associées dans la discipline ▪ Mettre en œuvre des stratégies pédagogiques adaptées et différenciées ▪ Intégrer les usages du numérique dans les pratiques pédagogiques ▪ S'approprier les nouvelles modalités de formation et de certification liées aux rénovations et aux réformes ▪ Mettre en place des dispositifs d'apprentissage innovants favorisant l'engagement, l'autonomie et la socialisation des élèves.
B4	Éducation musicale	TERRY Dominique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Traiter les problématiques didactiques et pédagogiques de bassins répondant aux besoins identifiés dans chacun d'eux ▪ Mettre en liaison les pratiques au niveau régional
B5	EPS	COURNAC Jean-Luc ESTEVENY Marc RONGEOT Isabelle TAILFER Pierre- Etienne VIGNERON Alain	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en œuvre les nouveaux programmes des lycées généraux, technologiques et professionnels ▪ Travailler en mode projet et favoriser la création de collectifs de travail ▪ Promouvoir l'éducation artistique et culturelle, levier de promotion sociale en intégrant le processus de création artistique dans les contenus disciplinaires ▪ Favoriser l'égalité des chances et la réussite de tous les élèves en optimisant les conditions d'apprentissage pour tous ▪ Consolider les parcours de formation en EPS dans ses dimensions sanitaires et sécuritaires ▪ Développer les compétences didactiques des enseignants pour répondre aux nouveaux attendus programmatiques dans une offre de formation diversifiée et élargie

Code domaine	Intitulé domaine	Responsable(s) pédagogique(s)	Orientations 2020-2021
B6	Histoire- Géographie	BARRUEL-KHODJA Catherine JALABERT Marie- Laure JULIEN Véronique LAUER Christine VERCUEIL SIMION Catherine	<ul style="list-style-type: none"> ▪ S'approprier les nouveaux programmes de lycée et les nouvelles modalités d'évaluation ▪ Mettre en œuvre des pratiques pédagogiques différenciées ▪ Développer ses compétences disciplinaires, y compris relevant du numérique ▪ Faire de l'évaluation un levier d'amélioration des pratiques professionnelles
B7	Langues	Allemand : GRAND Pascal Anglais : AFONSO Carla LAIGLE Anne MERY Laurent MULLER Catherine VALLON MERSALI Delphine Arabe : MEYZIANE Fatéma Chinois : HO Shai Ing Espagnol : BERTRAND Marie- Antoinette LOISEAU Nadine WEISSE Maria Hébreu : DAGAN Yaël Italien : LINET Elisabeth Portugais : TAVARES Olinda Russe : DERAMOND Cécile	<ul style="list-style-type: none"> ▪ S'approprier les nouveaux programmes de lycée et les nouvelles modalités d'évaluation ▪ Mettre en œuvre des pratiques pédagogiques différenciées ▪ Développer ses compétences disciplinaires ▪ Faire de l'évaluation un levier d'amélioration des pratiques professionnelles
B8	Lettres et langues anciennes	DESORMONTS Nicolas FIGUET Michel LACHNITT Catherine MORTELLARO Sylvie MUSSET Marie TULEU Vincent	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcer les dynamiques de coopération des équipes disciplinaires : mutualisations, travail d'équipe, différenciation ▪ Enseigner apprendre, travail du professeur et travail des élèves : les apprentissages liés aux programmes, explication linéaire, résumé, lire, écrire, comprendre, etc. ▪ Enseigner avec le numérique : ressources LCA ENT, numérique pour technophobes ▪ Mettre en œuvre des programmes limitatifs ou thématiques : BTS, LCA, HLP, théâtre, programmes sur œuvres (EAF), etc. ▪ Actualiser les connaissances universitaires : LCA, littérature, langue
B9	Mathématiques	ASSET Laurent BARRAULT Rémi DREYFUS Jean-Eric MAURAU Etienne STRAUB Odile TRUCHAN Alain	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en œuvre la réforme du lycée ▪ Accompagner le parcours de l'élève ▪ Intégrer le numérique et l'intelligence artificielle dans l'enseignement des mathématiques ▪ Prendre en compte la diversité des profils des élèves dans les apprentissages ▪ Etablir des partenariats avec l'enseignement supérieur

Code domaine	Intitulé domaine	Responsable(s) pédagogique(s)	Orientations 2020-2021
BB	Philosophie	NESME Michel	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accompagner l'entrée en vigueur du nouveau programme de philosophie pour le tronc commun ▪ Accompagner l'entrée en vigueur du programme de terminale de la spécialité Humanité Littérature Philosophie ▪ Accompagner les professeurs contractuels
BC	Science de la vie et de la Terre	CHABROL Sylvie CHAREYRON Pierre LAFFAY Christine VIAL Myriam	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en œuvre la réforme du lycée et du baccalauréat : modalités d'évaluation au cours du cycle terminal, mises en œuvre, formation et préparation des élèves ; ▪ Nouveaux programmes de lycée ▪ Prendre en compte la diversité des élèves ▪ Diversifier les approches pédagogiques (en appui sur les neurosciences) ▪ Impulser des collectifs de travail ▪ Renforcer les apports disciplinaires : contenus associés aux nouveautés de la réforme du lycée et pratiques expérimentales liées
BD	Sciences économiques et sociales	BRUET Catherine	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer les compétences et faire acquérir les connaissances associées dans la discipline en lien avec la réforme du lycée ▪ Mettre en œuvre des stratégies pédagogiques adaptées et différenciées : développement des gestes professionnels ▪ Intégrer les usages du numérique dans les pratiques pédagogiques ▪ S'approprier les nouvelles modalités d'évaluation en lien avec la réforme du lycée ▪ Accompagner les professeurs dans leur évolution professionnelle
BE	Sciences et technologies industrielles	GAREL Jean-Michel MOREL Noël RAUCH Didier	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer des stratégies pédagogiques intégrant différentes formes de différenciation. ▪ Accentuer l'usage des outils numériques au service de l'enseignement. ▪ S'approprier les nouvelles modalités d'enseignement et de certification dans le cadre des réformes. ▪ Développer les connaissances et compétences liés à la discipline.
BF	Sciences et techniques de laboratoire- Biotechnologie	LESTRA Jean-Luc	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en œuvre la réforme du lycée et du baccalauréat pour les séries STL Biotechnologies et ST2S – Rénovation de BTS) ▪ Actualiser des connaissances scientifiques et technologiques (L'épigénétique, microbiote...) ▪ Développer les technologies de l'information et de la communication et la pratique professionnelle Numérique ▪ Faire évoluer les méthodes d'apprentissage en biochimie génie biologique ▪ Connaissance du milieu professionnel et ouverture sur la pratique des entreprises : la démarche qualité au laboratoire de biotechnologies
BG	Sciences et techniques de la santé et du social	MAILLARD Christophe	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Intégrer les usages du numérique dans les pratiques pédagogiques ▪ S'approprier les nouvelles modalités de formation et de certification liées aux rénovations et aux réformes

Code domaine	Intitulé domaine	Responsable(s) pédagogique(s)	Orientations 2020-2021
BH	Sciences physiques et chimiques fondamentales et appliquées	HEINRICH Alban HERVÉ Rémy LAFARGE David TROSSAT Marie-Alice	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en œuvre la réforme du lycée et du baccalauréat ▪ Diversifier les approches pédagogiques en collège et lycée ▪ Travailler en mode projet et favoriser la création de collectifs de travail. ▪ Prendre en compte la diversité des élèves au lycée ▪ Actualiser les connaissances scientifiques et didactiques nécessaire à la mise en œuvre des programmes de collège et de lycée en physique-chimie ▪ Développer la modélisation et le numérique, en lien avec la mise en place du CRCN et de la certification Pix ▪ Créer des collectifs de travail ▪ Soutenir le développement professionnel
BI	Technologie collège	GAREL Jean-Michel MOREL Noël RAUCH Didier	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer des stratégies pédagogiques intégrant différentes formes de différenciation ▪ Accentuer l'usage des outils numériques au service de l'enseignement ▪ Développer les connaissances et compétences liés à la discipline ▪ Favoriser le travail en réseaux (collège-collège et collège-lycée)
BJ	Éducation (CPE)	ALT Christine BEAULIEU Nathalie GEORGES Olivier	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faire vivre le Conseil de la Vie Collégienne (CVC) et le Conseil de la Vie Lycéenne (CVL) ▪ Développer l'usage et la maîtrise des outils numériques ▪ Manager les équipes d'Assistants d'Éducation (AED) ▪ Prévenir et prendre en charge le décrochage scolaire ▪ Maîtriser les techniques d'entretien

2.3 Les domaines disciplinaires en lycée professionnel

Code domaine	Intitulé domaine	Responsable(s) pédagogique(s)	Orientations 2020-2021
C1	Lettres-Anglais Lettres-Espagnol Lettres-Allemand	SAIDI Malika JIMENEZ François DARD Evelyne	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en œuvre les langues vivantes (LV) dans les dispositifs de la TVP ▪ Articuler les nouveaux programmes et les nouvelles évaluations de LV / TVP ▪ Sensibiliser aux enjeux pédagogiques de la mobilité des élèves
C2	Économie et gestion	FLAMMIER Marie-José GUICHART Christine MATHOUX Serge RIBAT DOVALE Christiane SAUVÉ Marie-Pierre VASSAL Dominique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en œuvre la transformation de la voie professionnelle : accompagnement et suivi des Familles de métiers (R20 et R19), accompagnement des évolutions de la filière GA, rénovation des diplômes (CAP, Bac pro) ▪ Utiliser le numérique et l'intelligence artificielle dans le cadre pédagogique : formations hybrides intégrant les outils numériques ▪ Diversifier les approches pédagogiques notamment avec l'apport des sciences cognitives ▪ Prendre en compte la diversité des élèves dans les apprentissages ▪ Faire de l'évaluation un levier d'amélioration des pratiques professionnelles
C3	Lettres-Histoire	LAMBOLEY Catherine BOUVIER SADEG Monique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Enseigner la grammaire et la langue ▪ Accompagner dans la mise en place des nouveaux programmes, des nouvelles démarches en LP, et des nouvelles épreuves en CAP et Bac pro
C4	Mathématiques-Sciences	BRONDIN Jean-Hugues GAUFFRE Jean-Christophe	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer les compétences et faire acquérir les connaissances associées dans les disciplines ▪ S'approprier les nouvelles modalités de formation et de certification en lien avec la TVP ainsi que les nouveaux programmes de mathématiques sciences ▪ Mettre en œuvre des stratégies pédagogiques adaptées et différenciées ▪ Poursuivre le développement des usages du numérique dans les pratiques pédagogiques ▪ Poursuivre les actions de professionnalisation des enseignants qui ont « à consolider » post rendez-vous de carrière (RVC)
C5	Sciences biologiques et sciences sociales appliquées (SBSSA)	MEILLER Jacqueline JORET Nathalie PETITJEAN Pascale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en œuvre une pédagogie active : analyse des situations professionnelles, démarche HACCP... ▪ Développer le numérique au service des apprentissages ▪ Prendre en compte l'évolution professionnelle liée à la TVP : Co-intervention et chef d'œuvre dans le secteur SBSSA ▪ Mettre en œuvre les nouveaux référentiels et programmes : CAP PSR, Bac pro Animation, Bac Coiffure, Programme de PSE ▪ Accompagner la mise en place de la famille des métiers beauté et bien être

Code domaine	Intitulé domaine	Responsable(s) pédagogique(s)	Orientations 2020-2021
C6	STI Arts appliqués et métiers d'art	MALTERRE BENOIST Caroline	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accompagner la mise en œuvre des nouveaux programmes ▪ Construire des dispositifs pédagogiques et didactiques en lien avec la TVP ▪ S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel : vers une pédagogie de la démarche design (collaboration avec le Preac Design)
C7	STI Production Transport	BOUVIER Lilian BUISSON Yann DUTRUGE Dominique GIROUD Eric HELOU Lucien LAOUCHERIA Messaoud NERI Marc	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Travailler en mode projet et favoriser la création de collectifs de travail ▪ Intégrer le numérique et l'intelligence artificielle dans le cadre pédagogique ▪ Mettre en œuvre les nouveaux programmes et référentiels en LP ▪ Prendre en compte la diversité des élèves dans les apprentissages ▪ Favoriser les évolutions professionnelles et valoriser les compétences

3. CADRAGE DE L'APPEL D'OFFRES

Une enveloppe de journées stagiaires (JST) est attribuée à chaque domaine et doit permettre de couvrir trois types de formation :

- les formations à candidature individuelle (type 1),
- les formations institutionnelles « classiques », à public désigné (type 3),
- les formations « d'accompagnement », à public désigné (type 3).

Les « formations d'accompagnement » répondent aux besoins repérés tout au long de l'année (notamment dans le cadre des rendez-vous de carrière). Pour anticiper cette nécessité d'accompagner les personnels « au fil de l'eau », les responsables de domaine pourront réserver et flécher une partie des journées stagiaires qui leur ont été attribuées, dans la limite de **25 %** de l'enveloppe globale.

Ces formations pourront être mutualisées entre différentes disciplines, chaque discipline prenant à sa charge les journées stagiaires pour couvrir les besoins de ses enseignants. Un dispositif intitulé « formation d'accompagnement » devra être créé dans la réponse à l'appel d'offres.

Dans un contexte d'optimisation des moyens, le PAF 2020-2021 prévoit le maintien d'une réserve budgétaire pour :

- l'accompagnement des réformes nationales (attention : les rénovations de programmes et l'accompagnement des réformes d'un point de vue strictement disciplinaire doivent être anticipés dans les enveloppes « journées stagiaires - JST disciplinaires » de chaque domaine et ne relèvent pas de cette réserve)
- la réponse aux commandes institutionnelles, nationales et académiques **non prévisibles**.

Chaque action déposée doit développer une à deux compétences en lien avec les items du guide du rendez-vous de carrière (RVC, voir annexe 3).

30% du volume des formations (JST) doivent être organisés en distanciel, dans le cadre d'une formation hybride sur m@gistère.

Les conditions d'hybridation d'un dispositif de formation sont les suivantes :

- Un dispositif de formation est considéré comme hybride uniquement s'il est lié à l'ouverture d'un parcours m@gistère autorisant une partie de la formation en distanciel :
 - mise à disposition de ressources,
 - classe virtuelle (obligatoirement intégrée au parcours),
 - activités à réaliser en distanciel,
 - dépôt de production par les stagiaires.
- Le temps de travail à distance (en heures) réalisé par le stagiaire (lecture de ressources, participation à un sondage, dépôt de production...) sera précisé lors du dépôt de l'offre.

La rémunération des formateurs pour la conception d'un parcours m@gistère et la rémunération des formateurs pour l'accompagnement à distance des formations hybrides sont détaillées dans l'annexe 4 (Rémunération du distanciel).

Annexe 1 : L'offre globale de formation de l'académie de Lyon

1. Formation des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation dans le cadre du PAF :

Le plan académique de formation recense l'ensemble des formations proposées au cours de l'appel d'offres de l'année N - 1 et validées en commissions d'expertise. Les moyens dédiés à la formation sont budgétisés et anticipés l'année précédente.

Les personnels suivent des formations choisies (stages à candidature individuelle - type 1) ou pour lesquelles ils sont désignés par les inspecteurs (stage à public désigné - type 3)

2. Formation des personnels administratifs, techniques, de santé, et sociaux (ATSS)

Le plan de formation des personnels administratifs, techniques, de santé, et sociaux 2020/2021 répond aux logiques et enjeux décrits supra (point 1), en tenant compte de ses particularités.

Les évolutions profondes du système éducatif nécessitent en effet de développer le partage des pratiques et la co-professionnalité de tous les acteurs académiques par des formations inter-catégorielles au bénéfice de compétences structurantes et systémiques, qu'elles soient interprofessionnelles ou inter-métiers.

Le recours à une offre de formation commune inter institutionnelle, régionale et inter ministérielle doit également permettre de mieux s'adapter au contexte changeant de la transformation des politiques et de l'action publique 2022, notamment aux enjeux de la modernisation, des transitions numérique et territoriale.

À ce titre, le plan régional de formation (PRIF) proposé par la plate-forme d'appui interministérielle à la gestion des ressources humaines Auvergne - Rhône - Alpes (PFRH) doit être considéré comme un point de référence pour les domaines des formations transverses des agents. Il doit constituer un point d'appui pour le plan de formation académique en faveur de la modernisation et de la performance des services, du travail en mode projet, de l'intelligence collective, pour les parcours de développement professionnel des agents et pour la professionnalisation des cadres pilotes des organisations.

La politique RH de l'académie veille également à favoriser l'accès des agents à des formations certifiantes et à des diplômes universitaires pour répondre aux nouvelles exigences de reconnaissance et de valorisation des acquis dans le cadre des parcours professionnels des agents.

Des parcours individualisés doivent être élaborés pour un continuum et une co-construction de l'offre de formation entre les écoles dispensant un accompagnement initial (ex : IRA) et les plans académiques à contractualiser pour certains cadres administratifs nouvellement nommés.

Enfin, adapter la formation pour répondre aux demandes individuelles identifiées en cours d'année en s'appuyant sur une ingénierie plus agile et mobilisable à tout moment comme moyen de réponses, avec le concours du compte personnel de formation et dans le cadre de la RH de proximité, doit être une priorité pour l'offre académique 2020-2021.

3. Formation des personnels d'encadrement

Un plan de formation continue à l'échelle de la région académique sera proposé aux personnels d'encadrement par la nouvelle délégation régionale académique à la formation des personnels d'encadrement (DRAFPE) à partir de septembre 2021 et montera progressivement en charge jusqu'à la rentrée 2022.

En 2020-2021, tout en s'investissant dans l'élaboration de la future offre régionale (offre et ingénieries de réponse à la demande), l'académie de Lyon poursuivra le plan académique 2019-2020 de formation continue des cadres :

- un accès à des ressources riches et diversifiées en juste à temps : IH2EF, PNF, Inspé, Canopé, Ifé, Dfie ... (<http://dfie.ac-lyon.fr/category/formation/pilotage-des-organisations/>) ;

- des réponses aux demandes de chaque acteur et territoire (organisations scolaires 1D et 2D, actions locales, bassins d'éducation...) en partenariat avec la Direction des ressources humaines, les directions académiques, les universités...
- une offre personnalisée et connectée à la formation statutaire par des modules ouverts ; une offre diplômante dans le cadre du Master « encadrement » co-piloté avec l'université de Lyon1 ; une offre encadrée par une démarche certificative d'open badges portant à crédits ECTS, enrichie par des conventions de recherche avec des partenaires et laboratoires universitaires (dont l'Ifé « néopass cadres », Lyon 1 et Lyon 2 "COT autrement", QVT/QVE...).

4. Formation des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation (1er et 2nd degré) stagiaires

Les personnels enseignants, d'éducation et d'orientation stagiaires affectés dans l'académie de Lyon sont, pour certains, en alternance à mi-temps en établissement et à l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (Inspé) et pour d'autres, affectés à temps complet en établissement.

Après un module d'accompagnement à la prise de poste visant le renforcement des connaissances disciplinaires et pédagogiques, le plan de formation pour ces personnels propose :

- des formations disciplinaires assurées par les inspecteurs pour le second degré,
- des visites formatives dans le cadre du tutorat mixte,
- des parcours du master 2 MEEF ou des diplômes universitaires (DU) en alternance pour les professeurs et CPE stagiaires alternants à mi-temps,
- des formations transversales pour les professeurs et CPE stagiaires à temps complet.

De nombreux contenus de formation sont définis et mis en œuvre en partenariat avec l'Inspé dans le cadre du pôle de professionnalisation.

Les psychologues de l'Éducation nationale 1^{er} et 2nd degré, diplômés en psychologie, sont en formation professionnalisante durant une année avec une alternance à l'Inspé, à l'université Lyon 2 - UFR de Psychologie et en situation professionnelle (en RASED pour les PsyEN EDA, en CIO pour les PsyEN EDO).

5. Formation des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation entrant dans le métier

Le plan de formation spécifique aux entrants dans le métier (1^{ère} et 2^{ème} année) est centré sur les thématiques suivantes :

- prendre en compte la diversité des élèves dans son enseignement (école inclusive) ;
- exercer en éducation prioritaire ;
- installer et maintenir un climat propice aux apprentissages ;
- évaluer les progrès et les acquisitions des élèves ;
- développer les pratiques interdisciplinaires et les parcours éducatifs ;
- s'impliquer dans les instances et travailler avec les partenaires de l'EPL ;
- coopérer au sein d'une équipe.

6. Formation des personnels enseignants et d'éducation néo-contractuels

La formation des professeurs néo-contractuels concerne les seules personnes recrutées tout au long de l'année scolaire en cours.

L'accompagnement formatif s'articule autour de cinq modalités :

- des journées de formation lissées tout au long de l'année scolaire ;
- une préparation aux concours du CAPES, du CAPLP et du concours de professeur des écoles ;
- une individualisation de la formation à la demande des inspectrices et inspecteurs ;

- un accompagnement en établissement : il concerne les contractuels exerçant dans un même établissement. Cet accompagnement est mis en place à la demande des inspecteurs d'académie-directeurs académiques des services départementaux de l'Éducation nationale, de la directrice des ressources humaines, des inspectrices et inspecteurs référents ou disciplinaires, ou d'un chef d'établissement ;
- un accompagnement particulier des professeurs des écoles par des équipes de circonscription.

La formation des psychologues de l'Éducation nationale néo-contractuels concerne les seules personnes recrutées à partir de janvier et à la rentrée scolaire. L'accompagnement formatif s'articule autour de trois modalités :

- des journées thématiques permettant d'outiller les psychologues dans leur mission d'accompagnement :
 - des élèves et des familles dans le travail d'orientation et d'affectation
 - des établissements scolaires dans la poursuite de la persévérance et de la lutte contre le décrochage scolaire.
- un accompagnement à la prise de fonction et à l'appropriation des pratiques en orientation scolaire et professionnelle tout au long de l'année par le directeur de CIO et l'équipe du CIO en fonction des besoins ;
- une préparation aux concours de psychologues de l'Éducation nationale.

7. Formations d'Initiative Locale (FIL)

Les actions de Formation d'initiative locale (FIL) sont un levier pour accompagner les établissements publics locaux d'enseignement (EPL) dans de nouveaux projets, de nouvelles organisations pédagogiques et dans l'évolution des pratiques pédagogiques.

Une FIL est un dispositif de formation destiné à répondre à un besoin spécifique, non disciplinaire, d'un EPLE, d'un groupe d'EPL ou d'un territoire, d'un bassin ayant la même problématique. **Elle est mise en œuvre à l'initiative du ou des chefs d'établissement en partenariat avec les inspecteurs référents (particulièrement en éducation prioritaire).**

Elle a pour objet d'accompagner le(s) projet(s) d'établissement par la formation au plus près des acteurs de l'EPL. Elle permet de développer des pratiques collectives adaptées au contexte local et de construire des compétences professionnelles communes à un ensemble de personnels sur site.

8. Actions locales prioritaires interdégradés (ALP interdégradés)

Une Action locale prioritaire interdégradés (ALP interdégradés) est demandée conjointement par un chef d'établissement en partenariat avec l'inspecteur second degré référent et un inspecteur de l'Éducation nationale de circonscription. Ils choisissent ensemble la priorité de formation qu'ils souhaitent travailler en interdégradés dans une liste de priorités définies par les corps d'inspection premier et second degré.

Le choix de la thématique doit correspondre à un besoin spécifique du réseau écoles-collège.

Afin de finaliser l'expression du besoin et l'engagement des équipes, il est préconisé d'étudier le projet en conseil pédagogique école-collège. Les spécificités des formations interdégradés nécessitent un dialogue entre la circonscription, le collège et le service de formation.

9. NOUVEAU : Actions locales disciplinaires (ALD)

Les dispositifs d'évaluation des actions de formation continue 2019-2020 conçus dans le cadre de la démarche qualité nous permettent d'envisager en 2020-2021 l'inauguration d'actions locales disciplinaires (ALD) pour le second degré ou en interdégradés. Ces ALD pourront être mises en place à la demande des chefs d'établissement en concertation avec les inspecteurs référents et les inspecteurs du 1er degré le cas échéant.

Pourront être force de proposition les inspecteurs disciplinaires du 2nd degré et le pôle de professionnalisation (notamment les collectifs des formatrices et formateurs et la direction de la recherche).

La maîtrise d'œuvre de cette innovation dans l'académie sera prise en charge par le pôle de professionnalisation « augmenté » en partenariat avec l'Inspé. Elle pourra être l'occasion d'adosser la formation à la recherche, notamment en didactique des disciplines.

10. Formations académiques 1^{er} degré et interdegrés

Le plan académique de formation du premier degré mis en place à la rentrée scolaire 2020 donnera lieu à une offre académique de formations, disciplinaires comme transversales, complémentaires aux actions de formation déployées au sein des circonscriptions et des départements. Ces formations pourront être proposées sur des temps « hors présence élèves » (congé scolaires par exemple en application du décret n°2019-935 du 6 septembre 2019).

Des actions académiques interdegrés sont régulièrement proposées, à l'instar des actions conduites dans le cadre de l'éducation prioritaire et celles en faveur des élèves allophones menées en partenariat avec le CASNAV ou encore lors des groupes de développement (Mission Innovation Expérimentation) pour accompagner les expérimentations et promouvoir l'innovation.

11. Formations à distance

- Les formations hybrides : l'environnement numérique d'apprentissage m@gistère permet à tous les formateurs la création de formations hybrides scénarisées (alternance de temps de travail en présentiel et à distance, synchrones et/ou asynchrones) et d'espaces collaboratifs pour un travail entre pairs. La plateforme m@gistère donne également la possibilité de mutualiser ces parcours de formation dans l'offre de parcours nationale.
- L'offre en auto-formation de m@gistère : la plateforme m@gistère met à disposition une offre de formations en auto-inscription, entièrement en distanciel, concernant différents domaines et accessible par l'onglet « offre de formation » une fois connecté sur la page d'accueil de la plateforme.
- Les formations ouvertes à distance (FOAD) : en complément du PAF, la Dfie propose sur m@gistère des formations ouvertes à distance en autoformation (langues vivantes, bureautique, etc.), sur inscription individuelle.

12. Préparation aux concours internes

La Dfie développe des dispositifs de formation de préparation aux concours internes des personnels d'enseignement et d'éducation (CAPES, CAPET, CAPLP et concours CPE) adossés à une formation didactique et pédagogique, comprenant notamment une journée de préparation du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP), ainsi que des dispositifs de formation de préparation à l'agrégation interne. Ces présentiels sont accompagnés d'une formation à distance sur l'environnement numérique d'apprentissage m@gistère.

Dans le cadre de la région académique, certaines préparations aux concours sont ouvertes depuis 2017 aux personnels des académies de Grenoble et de Clermont-Ferrand et réciproquement.

À partir de la rentrée scolaire 2020/2021, toutes les formations de préparation aux concours seront organisées dans l'académie de Lyon dans le cadre du pôle de professionnalisation.

13. Préparation aux certifications

La Dfie organise des formations de préparation aux certifications suivantes :

- certificat d'aptitude aux fonctions de formateurs académiques (CAFFA),

- certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur (CAFIPEMF),
- certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI),
- certification complémentaire en discipline non linguistique anglais (DNL),
- certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire (CPLDS).

14. Formations d'adaptation à l'emploi

La Dfie met en place une formation d'adaptation à l'emploi spécifique à destination des assistants d'éducation (AED) et la formation des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH).

15. Formation des Équipes mobiles de sécurité (EMS)

La Dfie assure la gestion des formations proposées aux équipes mobiles de sécurité.

16. Formation des AED en pré-professionnalisation

La Dfie, en lien avec l'Inspé et les universités, met en œuvre une formation spécifique à destination des AED recrutés dans le cadre de la pré-professionnalisation par l'académie. Ces étudiants en Licence 2 ou Licence 3 affectés dans des écoles et collèges sont accompagnés par des tuteurs.

Ce dispositif de formation permet de leur apporter des connaissances portant sur :

- des thématiques transversales : les valeurs de l'École et de la République, la posture de l'adulte et de l'éducateur, la différenciation pédagogique, la co-animation,
- des thématiques disciplinaires : lettres, langues et mathématiques.

17. Accompagner l'innovation et l'expérimentation

Pour accompagner les équipes qui souhaitent développer des expérimentations et de l'innovation, la Mission innovation expérimentation du pôle Dfie met en œuvre un processus agile, souple, adapté à chaque situation et qui repose sur :

- de l'hybridation, qui peut s'inscrire dans la continuité sur l'ensemble du processus ou plus simplement sur une des phases du projet pour prendre en compte le degré de mobilisation de l'équipe et la temporalité du projet,
- de la différenciation des modes et des formes de l'accompagnement pour prendre en compte les souhaits, les difficultés ou les besoins des équipes en expérimentation,
- une évaluation continue associant autoévaluation et évaluation externe en amont pour apprécier le potentiel du projet, au cours du projet pour sa régulation et à la fin de celui-ci pour analyser ses effets, mesurer ses résultats et le valoriser.

Six parcours sont proposés pour les équipes accompagnées avec :

- des réunions de conseil en développement co-animées par le coordonnateur du projet et le conseiller en développement,
- des modules de formation qui viennent en appui pour les différentes phases du projet,
- la mise en réseaux d'établissements ou d'écoles pour mailler le territoire dans une dynamique d'organisations apprenantes avec un adossement à la recherche.

Des événements départementaux et académiques sont organisés pour promouvoir, impulser l'innovation et l'expérimentation, mais également échanger, apporter des ressources et des connaissances.

Annexe 2 : Priorités nationales 2019-2022

Professeurs du 2nd degré, CPE, PSY-EN

Code	Libellé officiel	Libellé Gaïa
1920	Mise en œuvre de la réforme du lycée général et technologique et du baccalauréat	2D-Réforme du lycée et du baccalauréat
1921	Transformation de la voie professionnelle (valorisation filière ; évolution filière gestion administrative GA)	2D-Transformation de la voie professionnelle
1922	Continuum lycées - enseignement supérieur	2D-Continuum lycées - enseignement supérieur
1923	Nouveaux programmes LYC, LGT, LP	2D-Nouveaux programmes LYC, LGT, LP
1924	Numérique et IA dans le cadre pédagogique	2D-Numérique et IA dans le cadre pédagogique
1925	Sciences cognitives et mécanismes d'apprentissage	2D-Sciences cognitives, mécanismes d'apprentissage
1926	Éducation artistique et culturelle	2D-Éducation artistique et culturelle
1927	Évaluations nationales des élèves	2D-Évaluations nationales des élèves
1928	Prise en compte dans les apprentissages de la diversité des élèves	2D-Diversité des élèves dans les apprentissages
1929	Continuum formation initiale - formation continuée	2D-Continuum formation initiale - formation continuée
192A	Déontologie de la fonction publique	2D-Déontologie de la fonction publique
192B	Culture juridique et fondamentaux du droit dans la fonction publique	2D-Culture juridique et fondamentaux du droit
192C	Incarner, faire vivre et transmettre les valeurs de la République	2D-Valeurs de la République
192D	Favoriser l'égalité des chances et la réussite de tous les élèves	2D-Égalité des chances réussite de tous les élèves
192E	Favoriser une école inclusive	2D-École inclusive
192F	Travailler en mode projet et favoriser la création de collectifs de travail	2D-Mode projet et collectifs de travail
192G	Savoir gérer les relations et les conflits entre élèves ou avec les adultes : savoir faire - savoir être	2D-Relations et conflits : savoir-faire – savoir-être
192H	Prévenir les violences éducatives ordinaires	2D-Prévention des violences éducatives ordinaires
192I	Promotion de la santé au service de la réussite des élèves	2D-Promotion de la santé
192J	Santé et sécurité au travail	2D-Santé et sécurité au travail
192K	Évolutions professionnelles et valorisation des compétences	2D-Évolutions professionnelles valorisation compétences
192L	Innovation	2D-Innovation

Annexe 2 bis : Priorités nationales 2019-2022

Personnels d'encadrement et personnels ATSS

Code	Libellé officiel	Libellé Gaïa
1930	Déontologie de la fonction publique	EA- Déontologie de la fonction publique
1931	Culture juridique et fondamentaux du droit dans la fonction publique	EA-Culture juridique et fondamentaux du droit
1932	Incarner, faire vivre et transmettre les valeurs de la République	EA-Valeurs de la République
1934	Favoriser l'égalité des chances et la réussite de tous les élèves	EA-Egalité des chances réussite de tous les élèves
1935	Favoriser une école inclusive	EA-Ecole inclusive
1936	Travailler en mode projet et favoriser la création de collectifs de travail	EA-Mode projet et collectifs de travail
1937	Savoir gérer les relations et les conflits entre élèves ou avec les adultes : savoir-faire – savoir-être	EA-Relations et conflits : savoir- faire – savoir-être
1938	Prévenir les violences éducatives ordinaires	EA-Prévention des violences éducatives ordinaires
1939	Savoir manager une équipe : animation d'un collectif de travail, attention portée aux collègues, protection et gestion des conflits	EA-Management et collectif de travail
193A	Moderniser le service public : communication auprès des différents acteurs de la communauté éducative	EA-Modernisation du service public et communication
193B	Evaluation nationale des établissements : faire de l'évaluation un levier d'amélioration	EA-Evaluation nationale des établissements
193C	Culture juridique commune	EA-Culture juridique commune
193D	Gestion matérielle, administrative, financière et comptable	EA-Gestion matérielle commune, admin, financière comptable
193E	Qualité de vie au travail	EA-Qualité de vie au travail
193F	Accompagner les évolutions professionnelles - Gestion des ressources humaines (RH)	EA-Accompagnement des évolutions professionnelles
193G	Mise en place d'une gestion des ressources humaines (GRH) de proximité dans les académies	EA-GRH de proximité
193H	Professionnalisation des acteurs des ressources humaines RH et de la formation	EA-Professionnalisation des acteurs RH et formation
193I	Promotion de la santé au service de la réussite des élèves	EA-Promotion de la santé au travail
193J	Santé et sécurité au travail	EA-Santé et sécurité au travail
193K	Action sociale pour les personnels	EA-Action sociale pour les personnels
193L	Développement professionnel continu (DPC) pour les personnels de santé	EA-Développement professionnel des personnels de santé
193M	Evolution professionnelles et valorisation des compétences	EA-Evolutions professionnelles et valorisation des compétences
193N	Innovation	EA-Innovation

Annexe 3 : Axes de formation

en lien avec les items du [guide du Rendez-vous de carrière](#)

Code	Intitulé	Spécificité
AC1	Utiliser un langage clair et adapté, intégrer dans son activité la maîtrise par les élèves de la langue écrite et orale ou des codes de communication	Axes communs à tous les professeurs et personnels d'éducation
AC2	Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage, des séquences pédagogiques ou des situations éducatives prenant en compte la diversité des élèves	
AC3	Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves	
AC4	Coopérer au sein d'une équipe	
AC5	Contribuer à l'action de la communauté éducative, coopérer avec les parents d'élèves et les partenaires de l'établissement	
AC6	Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques	
AC7	Accompagner les élèves dans leur parcours de formation ou leur projet personnel	
AC8	S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel	
AP1	Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique en lien avec les niveaux scolaires considérés	Axes communs à tous les professeurs
AP2	Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves	
AP3	Installer et maintenir un climat propice aux apprentissages	
AD1	Maîtriser les connaissances et les compétences propres à la culture de l'information et des médias	Axes spécifiques aux professeurs documentalistes
AD2	Assurer la gestion du centre de ressources, contribuer à la définition de la politique documentaire de l'établissement et la mettre en œuvre	
AD3	Contribuer à l'ouverture de l'établissement scolaire sur l'environnement éducatif, culturel et professionnel, local et régional, national, européen et international	
AE1	Assurer le suivi pédagogique et éducatif individuel et collectif des élèves	Axes spécifiques aux conseillers principaux d'éducation
AE2	Participer à l'élaboration de la politique éducative de l'établissement, coordonner la mise en œuvre et assurer le suivi du volet éducatif du projet d'établissement	
AE3	Contribuer à la formation à une citoyenneté participative	
AE4	Contribuer, en lien avec les autres personnels, au respect des règles de vie et de droit dans l'établissement	
AE5	Assurer l'animation de l'équipe de vie scolaire et organiser son activité	
AE6	Organiser les conditions de vie des élèves dans l'établissement et contribuer à la qualité du climat scolaire	
APSY	Axe spécifique aux psychologues de l'éducation nationale	

Annexe 4 : Rémunération du distanciel

1- Rémunération pour la conception d'un parcours :

Parcours	Forfait de rémunération
Espace collaboratif - mise à disposition de ressources : Ces parcours permettent principalement la mise à disposition de ressources et les échanges entre participants autour de la formation en présentiel, sans nécessité de scénarisation.	-
Scénarisation niveau 1 : Parcours avec des activités stagiaires (dépôt de devoirs, questionnaires, forums...)	252€
Scénarisation niveau 2 : Parcours avec des activités stagiaires et des ressources médiatisées (exemples : utilisation de Powerpoints sonorisés, de vidéos interactives ou chapitrées...)	504€
Scénarisation niveau 3 : Parcours avec une scénarisation complexe (exemple : MOOC tablettes - usage avancé)	À déterminer contractuellement

Toute conception de parcours devra obligatoirement comporter le livret du formateur et le carnet de bord du stagiaire. Le temps de formation du stagiaire en distanciel (synchrone et/ou asynchrone) devra être spécifié et quantifié dans le livret stagiaire.

Le temps d'activité du formateur (synchrone et/ou asynchrone) devra être spécifié et quantifié dans le livret formateur.

La classification d'un parcours de niveau 1 à 3 se fera en concertation avec le gestionnaire académique m@gistère, l'inspecteur et le(s) formateur(s).

2- Rémunération pour l'accompagnement d'un parcours

Animation - Accompagnement asynchrone

La rémunération de l'animation et de l'accompagnement d'un parcours (hors classe virtuelle et hors temps en présentiel) se calcule sur **le temps d'activité asynchrone du formateur, indiqué sur le livret formateur du parcours** (disponible sur le [site de la Dfie](#)) de la façon suivante :

$$\text{Temps d'activité asynchrone du formateur} \times 0.5$$

Calcul du temps d'activité asynchrone du formateur :

$$\text{Temps d'activité asynchrone} = (\text{Temps total}) - (\text{Temps en présentiel} + \text{Temps en classe virtuelle})$$

Classe virtuelle

Une classe virtuelle est rémunérée sur la base du présentiel, à condition que celle-ci soit intégrée en tant qu'activité du parcours m@gistère (et non à partir de la plate-forme de classes virtuelles des services de la FOAD).

Les classes virtuelles ont une durée effective maximale de 2 heures (1h30 reste cependant un format à privilégier pour une meilleure qualité d'écoute de la part des stagiaires).

Co-animation de classes virtuelles (CV) :

Durée de la CV	Nombre de formateurs	Nombre d'heures payées par formateur
1h	1	1h
	2	1h
	3	$1h \times 0.66 = 0.66h$
2h	1	2h
	2	2h
	3	$2h \times 0.66 = 1.33h$

**POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE**

Rectorat de Lyon
Délégation à la formation, innovation, expérimentation (DFIE)
04 72 80 66 70